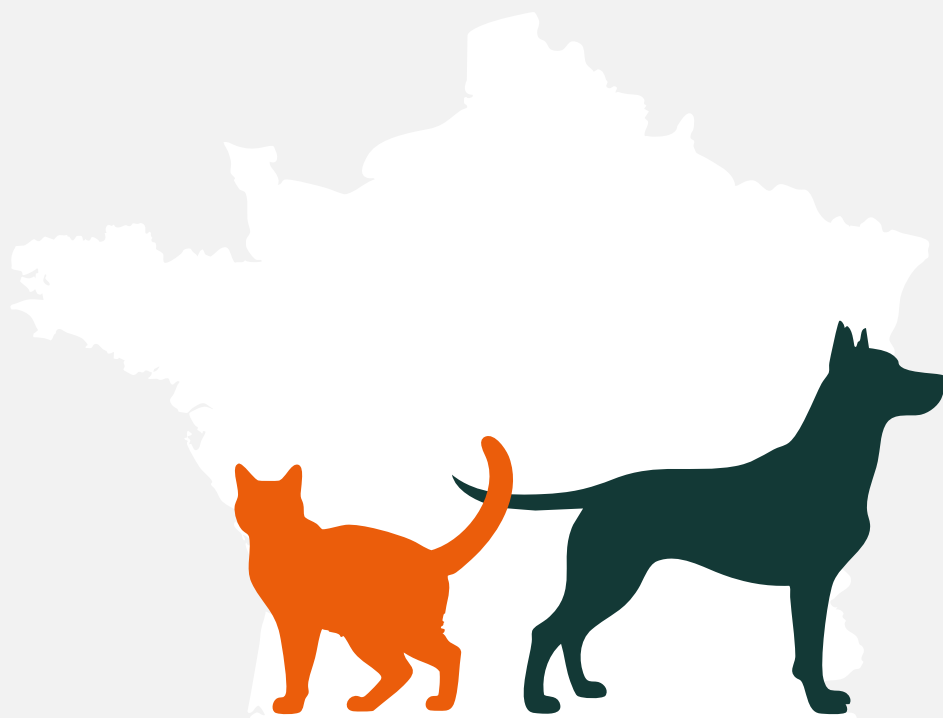




LES ANIMAUX ABANDONNÉS ET CEUX QUI LES RECUEILLENT 2026

FOCUS : CHATS LIBRES

Étude sur l'abandon et l'adoption
Basée sur les données 2025



FONDATION
— 1987 —

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
RÉSUMÉ	5
MÉTHODOLOGIE	6
Périmètre	6
Le cas particulier des fourrières	7
Limites des données et interprétation des résultats	7
Précisions terminologiques	8
L'ESTIMATION DES PRISES EN CHARGE AU NIVEAU NATIONAL	9
LES STRUCTURES : QUI RECUEILLE LES ANIMAUX	10
Statuts et ressources humaines	10
Missions	10
Espèce admises	11
Précarité perçue	11
Dans la tête des responsables d'associations	16
CAPACITÉS ET SATURATION	17
LES ANIMAUX PRIS EN CHARGE	18
Profil des animaux	18
LE PARCOURS DES ANIMAUX DE L'ABANDON À L'ADOPTION	23
La fourrière	24
Des séjours parfois très longs	27
L'adoption	28
OUTRE-MERS : DES TENSIONS FORTES	28
FOCUS : LES CHATS LIBRES	29
L'errance féline : enjeux, cadre réglementaire et solutions	29
Analyse des résultats	31
UN EXEMPLE EUROPÉEN : LA GESTION DES CHATS ERRANTS EN ESPAGNE	42
CONCLUSION	46

REMERCIEMENTS

La SPA et la Fondation Affinity remercient l'ensemble des structures ayant répondu à l'enquête. Les informations qu'elles ont fournies sont indispensables pour analyser le phénomène de l'abandon. Leurs nombreux témoignages nous donnent un aperçu de la réalité concrète sur le terrain. Nous remercions particulièrement les responsables de structures qui nous ont permis de les citer.

Nous saluons également l'investissement de l'institut d'études et de géomarketing CirilGROUP qui nous a accompagnés avec enthousiasme et détermination dans le recensement des structures et la conduite de l'enquête.

Enfin, nous sommes reconnaissants envers l'ensemble des relecteurs ayant contribué à la révision et la diffusion de cette étude.



RÉSUMÉ

En France, la prise en charge des chiens et chats abandonnés ou errants repose toujours très largement sur le secteur associatif, où bénévoles, salariés et familles d'accueil jouent un rôle essentiel. Cette mobilisation permet chaque année d'accueillir des centaines de milliers d'animaux, mais elle masque aussi la fragilité croissante d'un secteur confronté à une saturation durable de ses capacités. Les structures déclarent des listes d'attente importantes et, faute de places, plusieurs dizaines de milliers d'animaux ont été refusés en 2025.

Les chats représentent la majorité des animaux pris en charge, notamment en raison de l'ampleur persistante de l'errance féline et des portées non désirées. Une part importante des chats recueillis est issue de l'errance, tandis que les chiens proviennent plus souvent d'abandons directs par leurs propriétaires. Les motifs d'abandon invoqués restent principalement liés à des difficultés rencontrées par les propriétaires telles que les changements de vie, la perte d'autonomie ou les problèmes financiers. Les problèmes de comportement de l'animal sont également régulièrement mentionnés pour les chiens.

Les associations engagées dans les campagnes de « chats libres » jouent un rôle majeur dans la régulation de l'errance féline et la protection des chats errants. Elles prennent en charge chaque année des dizaines de milliers de chats errants afin de les faire identifier et stériliser avant relâche sur site. Néanmoins, ces actions demeurent freinées par le manque de ressources humaines et financières, sur fond de faible implication des collectivités. De nombreuses structures indiquent devoir limiter, reporter ou abandonner certaines campagnes faute de moyens suffisants.

Les délais d'adoption sont d'environ six mois et une part importante des structures héberge des animaux présents depuis plusieurs années. Fait positif, l'adoption est presque toujours un succès, l'animal étant rarement retourné à l'association qui l'a placé.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Périmètre

Cette étude ne porte pas uniquement sur les structures de la SPA. Pour cette édition, nous avons recensé plus de 3 000 structures intervenant dans la prise en charge des chiens et des chats en France : refuges, associations fonctionnant avec des familles d'accueil, fourrières ainsi qu'associations menant des campagnes de « chats libres ».

Ce travail de recensement a été réalisé à partir de notre base de données initiale, enrichie grâce à des recherches complémentaires ainsi qu'aux informations transmises par les structures elles-mêmes. Les données présentées dans ce rapport sont déclaratives.

Cette édition marque également un élargissement important du périmètre de l'étude. **Nous avons intégré cette année les activités liées aux chats libres** (capture, identification, stérilisation et relâche), afin de mieux documenter l'errance féline et les actions mises en œuvre sur le terrain pour tenter d'en limiter les conséquences. Ces activités font l'objet d'un traitement distinct dans l'étude (dernière partie).

Les répondants à l'enquête sont au nombre de 880 structures pour les questions non facultatives. Les sites ont été traités comme des entités distinctes, indépendamment de leur éventuelle appartenance à un même réseau national. Ce choix concerne notamment les différents sites de la SPA.

Le nombre élevé de répondants (estimé à environ 24 % des structures recensées) permet d'obtenir une vision particulièrement large des réalités rencontrées par les structures de protection animale. Toutefois, en l'absence de base nationale consolidée recensant l'ensemble des acteurs et de leurs activités, cette étude ne peut prétendre à une exhaustivité parfaite. **Les résultats doivent donc être interprétés comme des estimations reposant sur les données déclarées par les structures répondantes.**

Comme dans l'enquête précédente, les questions nécessitant un suivi statistique fin ont été rendues facultatives. Cette approche vise à éviter que les structures fournissent des estimations trop éloignées de leur réalité. En raison du caractère optionnel de ces questions, le nombre de répondants varie selon les indicateurs étudiés ; il est systématiquement précisé dans les tableaux et graphiques (n = X).

Les témoignages étaient libres et spontanés. Il en est proposé une sélection afin d'illustrer l'analyse des résultats.

Le cas particulier des fourrières

Sauf mention contraire, les activités de fourrière sont analysées séparément des activités de refuge et de familles d'accueil. **Lorsque les graphiques portent sur des prises en charge en fourrière, leur intitulé le précise.**

Les fourrières remplissent en effet une mission spécifique de prise en charge temporaire des animaux errants, divagants ou saisis, distincte de celle des structures accueillant des animaux issus d'abandons directs ou transférés en vue d'une adoption. Par ailleurs, l'échantillon des fourrières répondantes reste plus restreint et comporte une forte proportion de structures associatives ou adossées à des refuges. Les résultats concernant les fourrières ne reflètent donc pas nécessairement la situation de l'ensemble des structures publiques ou privées exerçant cette activité.

Limites des données et interprétation des résultats

Les indicateurs en volume sont calculés sur les données fournies par les structures répondantes à la question concernée. Lorsque deux indicateurs sont comparés, l'analyse peut être restreinte aux structures ayant répondu aux deux questions. **Les proportions portant sur des catégories d'animaux sont, sauf mention contraire, pondérées** par les volumes d'animaux pris en charge. Les effectifs de répondants sont indiqués pour chaque indicateur.

Les données collectées ne permettent pas de retracer le parcours individuel de chaque animal. Les analyses présentées ne doivent donc pas être interprétées comme des corrélations directes entre différentes variables (par exemple entre provenance, comportement et durée de séjour). Les hypothèses d'interprétation formulées dans le rapport s'appuient à la fois sur les résultats quantitatifs, sur les témoignages recueillis auprès des structures, les expertises internes et la littérature scientifique disponible.

Précisions terminologiques

Compte tenu de la part très majoritaire des associations parmi les répondants, le terme « associations » est parfois utilisé dans le rapport pour désigner l'ensemble des structures hors fourrière : refuges, associations avec familles d'accueil et structures assimilées.

Par commodité également, nous qualifierons d'« abandonnés » les animaux sans famille, et d'« abandon » tous les processus, directs et indirects, par lesquels les animaux se sont retrouvés sans famille ou privés de famille (ex : cession légale à un refuge) ou livrés à eux-mêmes (ex : naissance dans la rue). Ainsi, nous employons ce terme d'abandon du point de vue de l'animal. On parlera plus précisément d'abandon direct en cas de cession légale de l'animal à la structure par le propriétaire. Il est important de rappeler que les animaux abandonnés n'ayant jamais bénéficié d'une prise en charge institutionnelle (décédés lors de leur divagation ou recueillis directement par des particuliers) ne peuvent pas être comptabilisés dans cette étude.

L'expression « familles d'accueil » (FA) désigne le dispositif dans lequel des particuliers hébergent temporairement des animaux pour le compte d'une association, généralement dans l'attente d'une adoption.

Enfin, l'expression « chats libres » désigne le statut juridique donné aux chats errants capturés, identifiés et stérilisés avant d'être relâchés sur leur lieu de vie.

L'ESTIMATION DES PRISES EN CHARGE AU NIVEAU NATIONAL : DES INCERTITUDES PERSISTANTES

Notre estimation conduit à un total d'environ 280 000 chats et 111 000 chiens pris en charge par les structures d'accueil au cours de l'année 2025, soit environ 391 000 animaux de ces deux espèces.

Cette estimation, réalisée par le pôle études de CirilGROUP, est basée sur le recensement et l'enquête menée auprès des refuges et des associations fonctionnant avec des familles d'accueil. Elle n'inclut pas les chats libres. Les activités de fourrière ont été exclues afin de limiter le risque de doublons.

Les données fournies par les structures répondantes ont été analysées afin de calculer, pour chaque catégorie de structure et pour chaque espèce, le nombre médian d'animaux pris en charge par structure. Ces médianes ont ensuite servi de base à une extrapolation visant à estimer l'activité des structures n'ayant pas participé à l'enquête. Le recours à la médiane permet de limiter l'influence des structures accueillant des volumes exceptionnellement élevés d'animaux et de produire une estimation conservatrice des volumes de prises en charge.

Cette méthodologie diffère de celle de l'OCAD, basée sur les données I-CAD. En juin 2026, l'OCAD a publié son estimation des prises en charge, basée sur les données I-CAD des animaux identifiés : entre 281 000 et 398 000 chiens et chats en incluant les chats libres¹. Ainsi, notre propre estimation, que nous considérons comme une « fourchette basse », est proche de la « fourchette haute » des chiffres communiqués par l'OCAD. Les deux approches peuvent inclure des biais méthodologiques : la nôtre, basée sur l'enquête de terrain, repose sur des données déclaratives, tandis que celle fondée sur les données d'identification peut omettre certaines structures, notamment des associations avec familles d'accueil². Il faut souligner qu'aucune des deux approches n'intègre les animaux décédés en fourrière sans avoir été identifiés ou encore les animaux victimes d'abandons sauvages jamais pris en charge : le risque d'une sous-estimation de l'abandon reste, dans les deux cas, élevé.

¹ - L'observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD), Nombre d'abandons de chiens et de chats en France en 2025, ministère de l'Agriculture, 30 juin 2026, <https://agriculture.gouv.fr/observatoire-de-la-protection-des-carnivores-domestiques-ocad>,

² - Voir « L'abandon concerne 100 000 animaux de compagnie chaque année avec un pic pendant l'été, VRAI ou FAUX ? » ; La Chaire bien-être animal, 11 juillet 2024, <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/>.

LES STRUCTURES QUI RECUEILLENENT LES ANIMAUX

Statuts et ressources humaines

Les résultats confirment le rôle central des associations et du bénévolat dans la prise en charge des animaux abandonnés ou errants : 73 % des structures n'emploient aucun salarié et s'appuient donc exclusivement sur des bénévoles.

En moyenne (n=378), chaque structure déclare travailler avec 31 bénévoles, dont environ 11 bénévoles réguliers (présents plus d'une fois par semaine).

Missions

Parmi les structures répondantes, 71 % fonctionnent avec des familles d'accueil, 35 % proposent un accueil en refuge, 16 % accueillent des animaux en fourrière et 62 % mènent des programmes de chats libres (le pourcentage est supérieur à 100 % car certaines structures ont plusieurs missions).

Les structures disposant d'un refuge « en dur » sont minoritaires.

Quel type de prise en charge proposez-vous ?

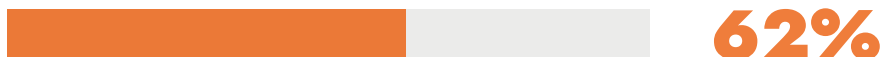
880 répondants - plusieurs réponses possibles

Famille d'accueil



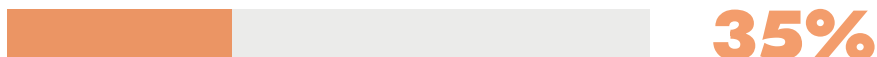
71%

Chats libres (capturer/stériliser/relâcher)



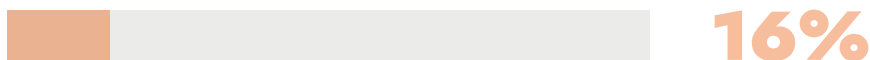
62%

Refuge



35%

Fourrière



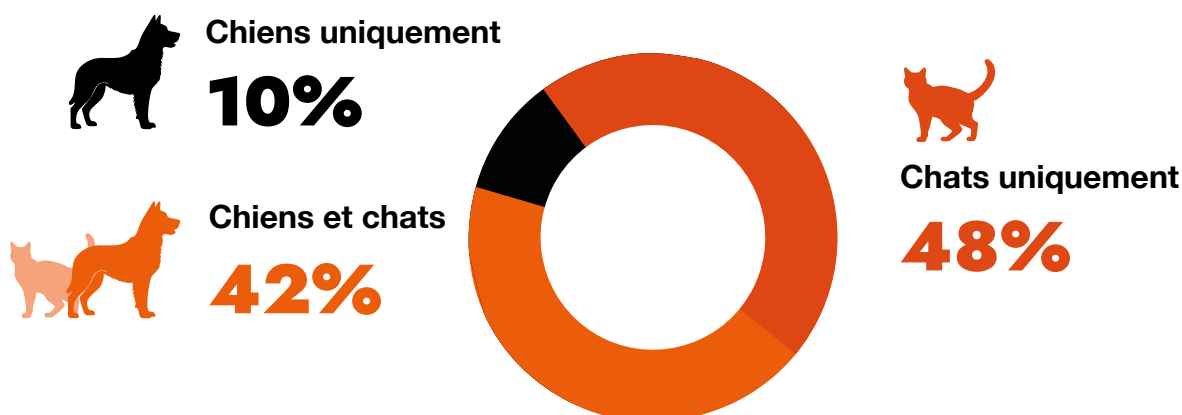
16%

Espèces admises

Près de 90 % des refuges et familles d'accueil peuvent accueillir des chats, et près de 52 % - des chiens, ce qui s'explique très probablement par les défis posés par la prise en charge des chiens aux structures sans refuges : nécessité de recourir à des pensions privées, difficulté du placement en familles d'accueil.

Espèces prises en charge :

824 répondants - plusieurs réponses possibles



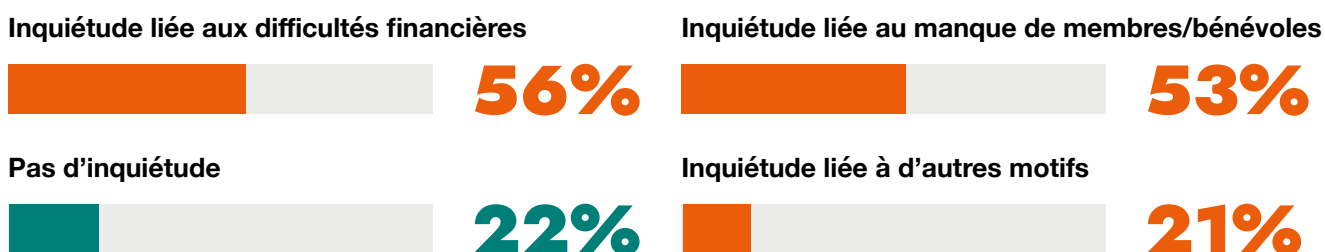
Les fourrières admettent le plus souvent les deux espèces, même si 10 % d'entre elles déclarent ne pas prendre en charge les chats, et 5 % - les chiens (sur 143 répondants).

Précarité perçue

La précarité générale du secteur se confirme : 78 % des structures se déclarent inquiètes pour leur avenir. Pour celles-ci, les difficultés financières constituent le premier motif d'inquiétude, cité par 56 % des structures concernées, suivies de très près par le manque de bénévoles ou de membres (53 %).

Inquiétude pour l'avenir de l'association :

366 répondants (fourrières comprises)



Les témoignages reflètent le poids des difficultés financières sur le quotidien des associations. En particulier, les frais vétérinaires représentent un poste de dépense difficile à assumer, alors que 49 % des chats et 33 % des chiens nécessitent des soins devant parfois s'inscrire dans la durée à leur arrivée dans la structure (hors fourrière).



« Les frais vétérinaires représentent 85 % des dépenses de notre association. Nous sommes constamment à la recherche de fonds. »

Association Nae-Nutti, Beuzeville (27)



« Nous sommes obligés de placer des animaux de moins de 10 ans en "panier retraite" [car ils sont] trop abimés pour être adoptés : insuffisance rénale à 7 ans, gros calicivirus, incontinence liée à un tirage de la queue d'un chat de 4 ans, un épileptique de 6 mois car a été frappé dans ses premiers jours et a une énorme partie de cerveau en moins... Ces chats nous coûtent extrêmement cher en frais vétérinaire, et nous ne pouvons donc plus en prendre de nouveaux. »

Association Le Chat'pitre, Marseille (13)

Dans les témoignages, de nombreuses structures décrivent **un épuisement progressif** des équipes dans un contexte de saturation des prises en charge et d'augmentation des situations complexes.

Les structures évoquent d'abord **un manque de bénévoles disponibles** pour les missions les plus contraignantes du quotidien : trappage des chats errants, transports vétérinaires, soins, enquêtes d'adoption, nourrissage ou encore gestion administrative.

Plusieurs associations expliquent également rencontrer des difficultés **à trouver suffisamment de familles d'accueil**, en particulier pour les animaux malades, non sevrés, âgés ou présentant des troubles comportementaux.



« Pour le refuge, c'est un défi constant en période estivale de trouver à tous ces chatons orphelins et non sevrés des familles relais. Nous faisons notre maximum, surtout des demandes sur les réseaux. »

Refuge SPA de Brugheas (03)

Or, les refus de prises en charge liés au manque de places en familles d'accueil s'accompagnent de risques d'abandons sauvages, ce qui est lourd à porter pour les équipes.



« Le recrutement de familles d'accueil est très difficile. Cela nous empêche de prendre en charge tous les animaux qu'on voudrait nous confier. Certaines personnes n'hésitent pas à nous culpabiliser de ne pas pouvoir agir, en nous disant que nous ne servons à rien ou en nous menaçant d'aller abandonner le chat n'importe-où. »

Patounes de chats (64)

Certaines associations indiquent fonctionner grâce à un nombre très restreint de personnes, parfois contraintes d'assumer une charge de travail devenue difficilement soutenable. Plusieurs répondants estiment que l'engagement régulier devient plus difficile à maintenir.



« Notre petite structure a six ans et nous sommes déjà épuisés par la charge de travail qu'impose une association, surtout que nous sommes tous bénévoles et en activité par ailleurs. Le nombre de demandes de prises en charge est plus important chaque année. Le manque d'adoptions ne permet pas de libérer assez de places pour d'autres prises en charge. »

Lou-Pilou, Savigny-sur-Orge (91)

Au-delà du manque de ressources humaines, les témoignages traduisent une forme d'usure morale. Les associations évoquent la fatigue liée à la nécessité de refuser des prises en charge, à l'augmentation des abandons qu'elles ne peuvent contrer ou compenser, au sentiment de devoir lutter seules, ou encore à la multiplication des animaux dont la prise en charge est complexe ou coûteuse. L'ensemble de ces facteurs peut conduire à la fermeture d'associations.



« Il y a tellement de choses à faire. Pas assez de temps. Pas assez de monde. Trop de particuliers ne comprennent pas le besoin de stériliser ou d'identifier. C'est très dur parfois mais on essaie de tenir le coup et de s'entraider... »

L'Arche De Noé Et Les Amis Du Chat, Brest (29)



« Les lois sur le terrain concernant la protection animale ne sont pas appliquées, les forces de l'ordre trop peu formées, les frais vétérinaires sont une charge considérable. [...] Épuisement général des bénévoles du secteur avec des fermetures de structure sur le terrain ».

Association au petit bonheur de nos oubliés, Manosque (04)

Les difficultés multiples auxquelles font face les acteurs de la protection animale et la frustration de ne pas pouvoir mener à bien leur mission ont des répercussions directes sur **le bien-être des humains**.



« C'est très dur de préserver sa vie de famille quand on gère une association. Hier soir, on m'a appelée pour sauver des lapins laissés dans une cage ouverte sur un parking, alors qu'on était en famille. Est-ce que je pouvais refuser ? J'y laisse aussi mes économies. Je paye la pension d'un malinois depuis peu mais pour combien de temps ? On l'avait retrouvé attaché, les pattes et le museau ligotés, il était complètement traumatisé, inadoptable. Je culpabilise beaucoup, à la fois par rapport à ma famille et par rapport à tous les animaux que je ne peux pas sauver. »

Association au Coeur des M.A.E., Pégomas (06)



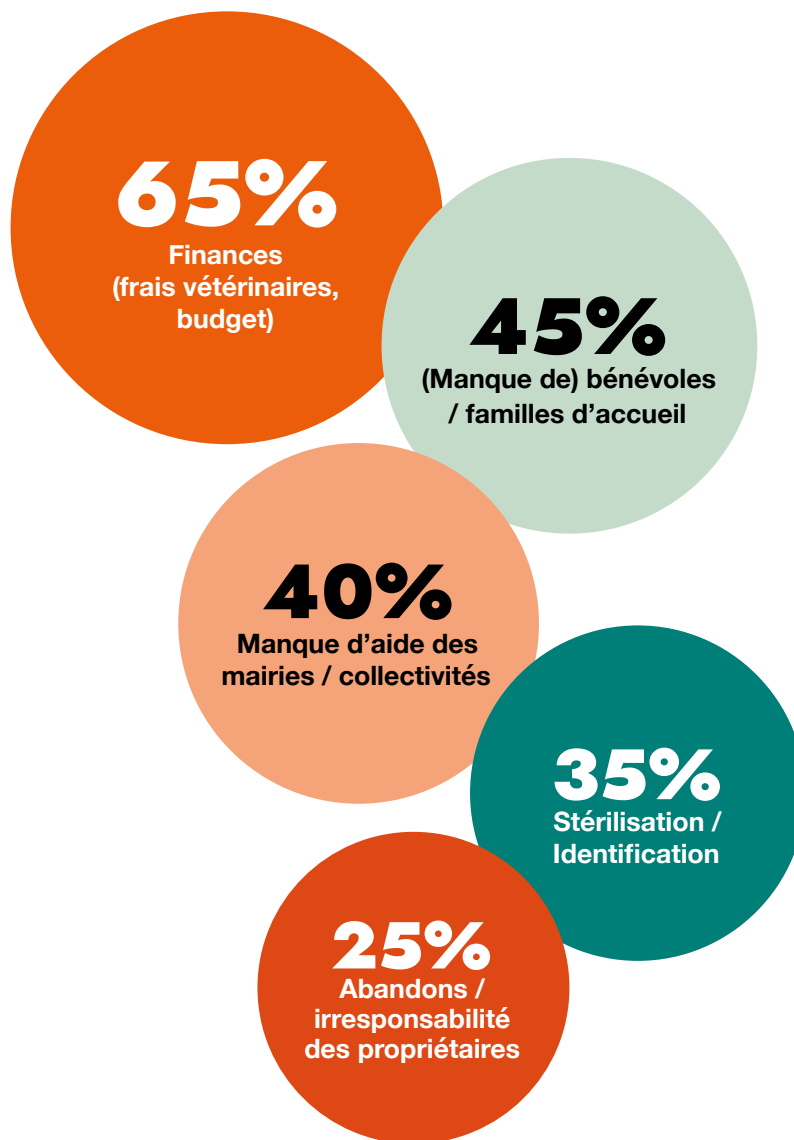
« Financièrement, la situation est très compliquée [...]. Le nombre de familles d'accueil est très limité, et la charge de travail est intense. Malheureusement, cela nous oblige parfois à devoir refuser des animaux, ce qui nous brise le cœur. »

Félin'Possible, La Neuville-Chant-d'Oisel (76)

Dans la tête des responsables d'associations

Principaux sujets évoqués spontanément dans les témoignages libres :

Analyse thématique automatique des 251 verbatims recueillis



« Le refuge est saturé et les demandes d'abandon sont constantes, par téléphone et par mail, auxquelles nous ne pouvons pas répondre faute de place, ce qui est moralement difficile. Nous sommes également confrontés à des cas de maltraitance, ce qui rend le quotidien émotionnellement éprouvant. »

Refuge SPA de Flayosc (83)

CAPACITÉS ET SATURATION

L'enquête conduite sur les données 2025 confirme **la saturation des structures** (hors fourrière), en s'appuyant sur deux indicateurs : les listes d'attente à l'instant T et les refus tout au long de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, **les moyennes sont de 15 chiens et 11 chats sur liste d'attente par structure (médiane de 3 chats et 4 chiens)**, ce qui indique qu'une part importante des structures fonctionne au-delà de ses capacités immédiates d'accueil. Il faut souligner que les associations n'ayant pas déclaré d'animaux sur liste d'attente peuvent être confrontées à la saturation, mais ne pas tenir de liste.

Les **refus enregistrés tout au long de l'année** par manque de place illustrent encore davantage cette tension structurelle. Les structures répondantes à cette question déclarent avoir refusé plus de 45 000 chats et près de 39 000 chiens en 2025. Les médianes atteignent 30 chats et 30 chiens refusés par structure. Les moyennes sont toutefois nettement plus élevées, avec **75 chats et 102 chiens refusés au cours de l'année**, ce qui traduit l'existence de structures confrontées à des volumes de refus particulièrement importants.

Ces chiffres suggèrent que **les capacités d'accueil disponibles sont insuffisantes pour absorber l'ensemble des demandes, en particulier pour les chiens**, pour lesquels les refus apparaissent particulièrement élevés au regard des volumes pris en charge.

Le nombre de chiens refusés déclarés est bien plus élevé que l'an dernier, probablement car nous avons demandé aux répondants d'inclure les refus de chiens issus de fourrière, en plus des abandons directs. Par ailleurs, les doublons restent possibles, un même animal pouvant être refusé par plusieurs structures par manque de place.

Dans le cadre de vos activités de refuge et familles d'accueil, pouvez-vous estimer approximativement le nombre de chats/chiens que votre structure a dû refuser en 2025 ?

*Prises en charge en refus en 2025 - Base iso : structure ayant répondu aux deux questions
n=373 pour les chiens, 590 pour les chats*

PRISES EN CHARGE

93 992



36 235



REFUS

(doublons possibles en cas de sollicitation de plusieurs refuges)

45 000



38 582



Seules les structures ayant renseigné à la fois le nombre d'animaux pris en charge et le nombre d'animaux refusés sont incluses dans cette comparaison.

LES ANIMAUX PRIS EN CHARGE

Profil des animaux

Répartition chats / chiens

Les fourrières prennent en charge les animaux errants et divagants, tandis que les refuges et associations avec familles d'accueil prennent en charge les animaux issus de fourrières, mais aussi d'abandons directs et de saisies judiciaires.



Dans les associations avec familles d'accueil et les refuges, 72 % des animaux recueillis étaient des chats et 28 % étaient des chiens (calcul effectué à partir des volumes déclarés).

Prise en charge des chats et chiens dans les refuges et associations avec familles d'accueil :



(n = 670 structures répondantes pour les chats ;
n = 451 pour les chiens)

Dans les fourrières, la part des chiens, tout en restant minoritaire, apparaît légèrement supérieure à celle observée dans les refuges et associations. Il convient toutefois de rappeler qu'une partie des chats errants sont pris en charge dans le cadre des programmes de chats libres (identification, stérilisation et relâche), sans admission en fourrière, et qu'un grand nombre de chats errants ne font l'objet d'aucune prise en charge.

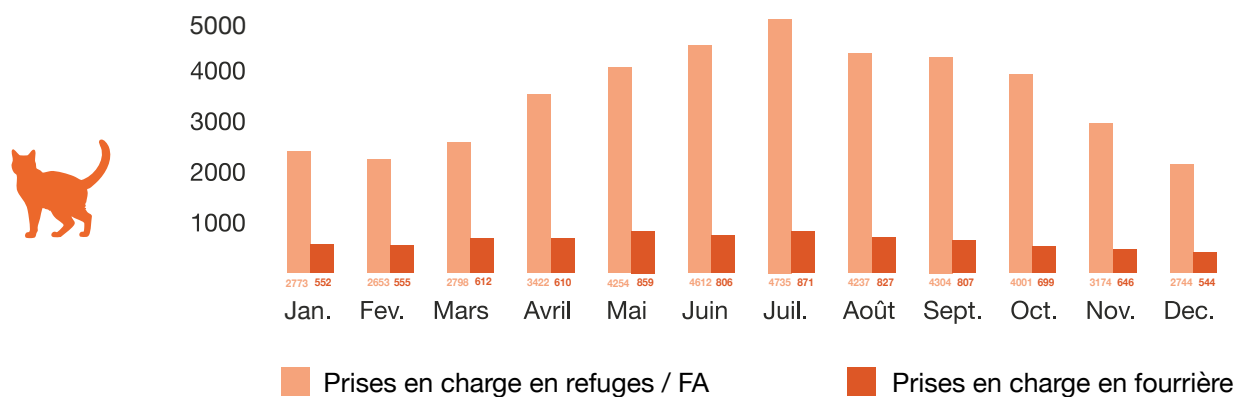
Prise en charge des chats et chiens dans les fourrières :



(n = 117 structures répondantes pour les chats ;
n = 120 pour les chiens)

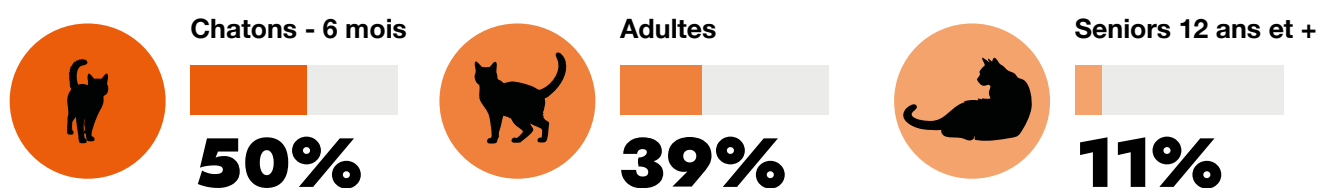
Les chats

La hausse des prises en charge de chats au printemps et en été confirme l'impact majeur des portées non désirées.



Le poids des portées non désirées se reflète dans l'âge des animaux recueillis : la moitié des chats pris en charge par les refuges et familles d'accueil sont des chatons (de moins de 6 mois). Les autres sont des adultes et les seniors représentent 11 %.

Âge des chats pris en charge (n=285) :



La répartition en fourrière est presque identique.

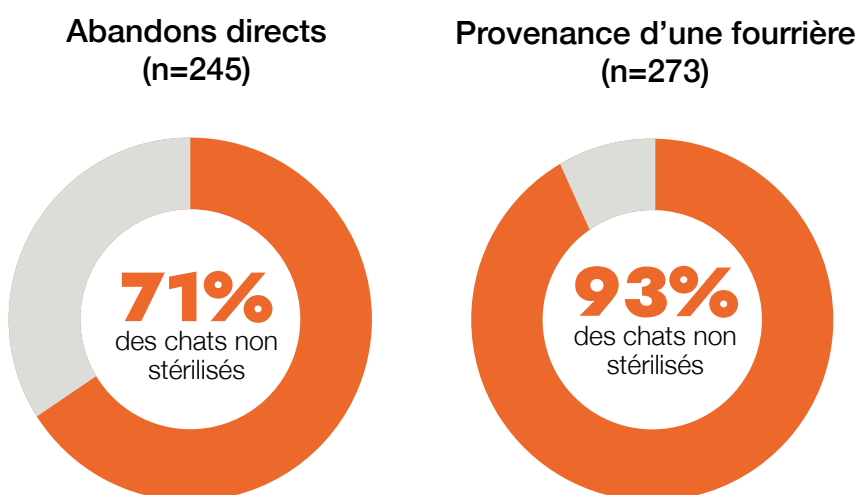
Stérilisation des chats

Une proportion très importante des chats pris en charge n'étaient pas stérilisés au moment de leur arrivée au refuge ou dans l'association avec familles d'accueil.

Pour les animaux provenant de la fourrière, ce chiffre s'explique en partie par la présence de chats nés dans la rue et n'ayant jamais eu de propriétaire. Plus surprenante est la part significative de chats non stérilisés issus d'abandons directs (71 %).

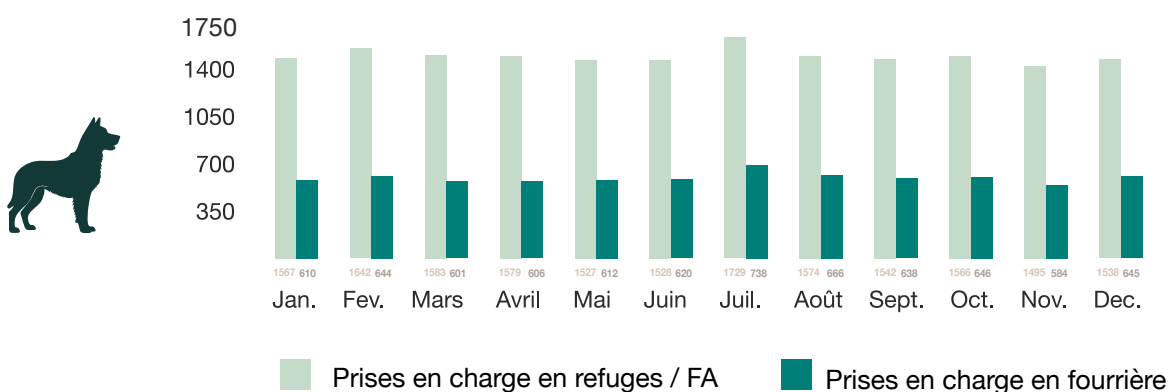
La question devra être affinée afin de comprendre la part exacte d'animaux en âge d'être stérilisés parmi ceux directement abandonnés. Si on exclut les chatons de moins de six mois en estimant qu'ils ne sont pas stérilisés, il en résulte que **42 % des adultes cédés directement ne sont pas stérilisés**. Il sera utile, dans une future édition, d'affiner cette question pour inclure uniquement les adultes.

État de stérilisation lors de la prise en charge par les refuges et familles d'accueil :



Les chiens

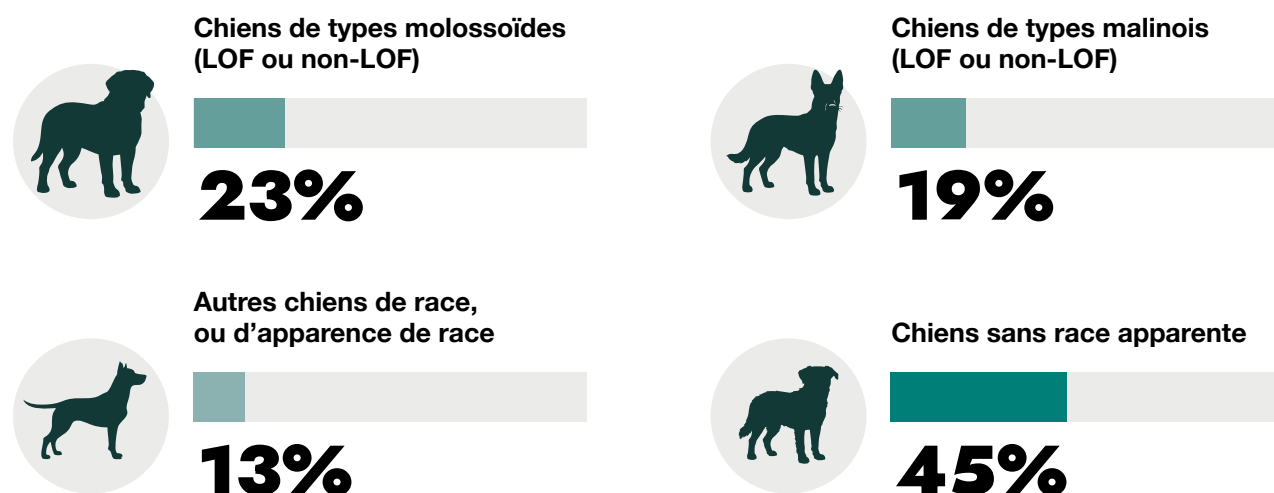
Pour les chiens, la courbe des prises en charge mois par mois confirme que l'abandon de chien n'est pas un phénomène saisonnier, mais constant tout au long de l'année.



En matière de races prises en charge, la question a été posée différemment cette année : lors de la première édition (2025) de l'étude, les résultats avaient mis en avant 11 % de chiens catégorisés et 23 % de chiens d'autres races.

Pour cette nouvelle édition, nous avons formulé la question de manière à isoler tous les chiens de types molossoïdes – catégorisés ou non – et les chiens de type malinois.

Races des chiens pris en charge cette année en refuges et familles d'accueil (n=175) :



Les **molossoïdes** (American Staffordshire Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Rottweiler, Cane Corso, Dogue de Bordeaux, Mastiff, American Bully, etc. et croisés de ce type) **représenteraient 23 % des prises en charge, les malinois – 19 %.**

En fourrière, les pourcentages de molossoïdes et malinois sont très proches de ceux rapportés par les refuges et associations avec famille d'accueil (respectivement 22 et 17 %).

Pour plusieurs raisons, **ces types de chiens peuvent être plus difficiles à placer à l'adoption** : certains peuvent avoir des exigences propres à leur race en termes de stimulation, de dépense et de cadre, et/ou nécessitent un travail éducatif qui n'a pas été accompli par l'ancien propriétaire ; certains, de surcroît, sont soumis à des contraintes réglementaires (les chiens de deuxième catégorie) ; en outre, dans leur ensemble, ces chiens peuvent être victimes de préjugés négatifs de la part des adoptants potentiels.

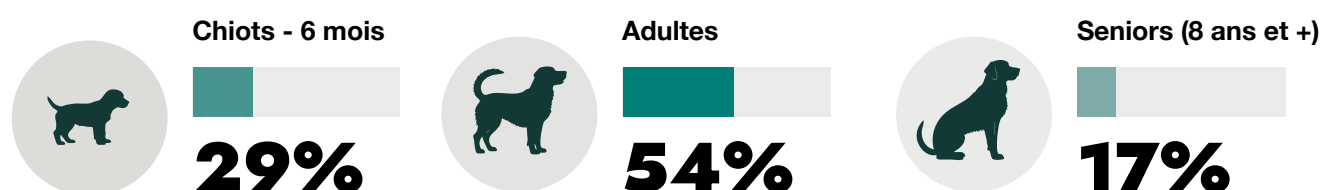
« Depuis dix ans en protection animale, je remarque une évolution inquiétante de la situation [dont] la problématique du nombre d'abandons des Malinois et des types Staffs qui ne diminuent pas et pour laquelle il n'y a aujourd'hui toujours pas de solutions. Les refuges/associations se retrouvent à devoir prendre en charge en grand nombre ce type de chiens et rencontrent d'énormes difficultés à les replacer. »

Association Sisu Dog, Grenoble (38)

Âge des chiens

Les chiens pris en charge sont la plupart du temps des adultes (71 % en incluant les 17 % de seniors). Les chiots représentent 29 % ; ces chiffres sont très proches de ceux obtenus lors de l'édition précédente.

Dans le cadre de vos activités refuge et familles d'accueil, à quelle tranche d'âge appartenaient les chiens pris en charge cette année ? (n=181) :



Les chiens étaient rarement stérilisés au moment de leur prise en charge (85 % des chiens provenant de fourrière et 75 % de ceux directement cédés par leur propriétaire). Pourtant, la stérilisation des chiens, dans les conditions adéquates à définir avec le vétérinaire, reste indispensable pour prévenir les portées non désirées.

LES PARCOURS DES ANIMAUX DE L'ABANDON À L'ADOPTION

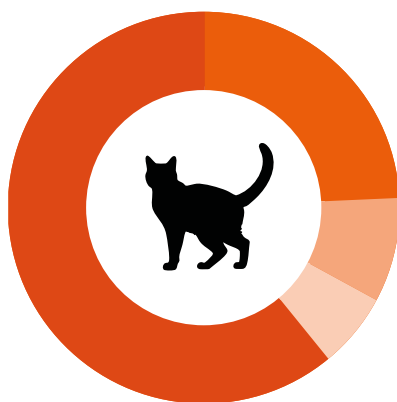
Provenance des animaux pris en charge

CHATS

(n=288)

66%

animal errant



24%

abandon direct
par le propriétaire

6%

autres

4%

saisie par les autorités

CHIENS

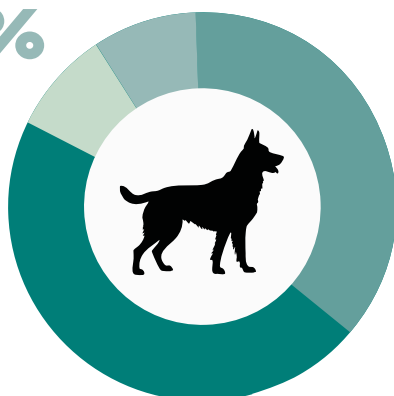
(n=180)

9%

autres

9%

saisie par les au-
torités



37%

abandon direct
par le propriétaire

46%

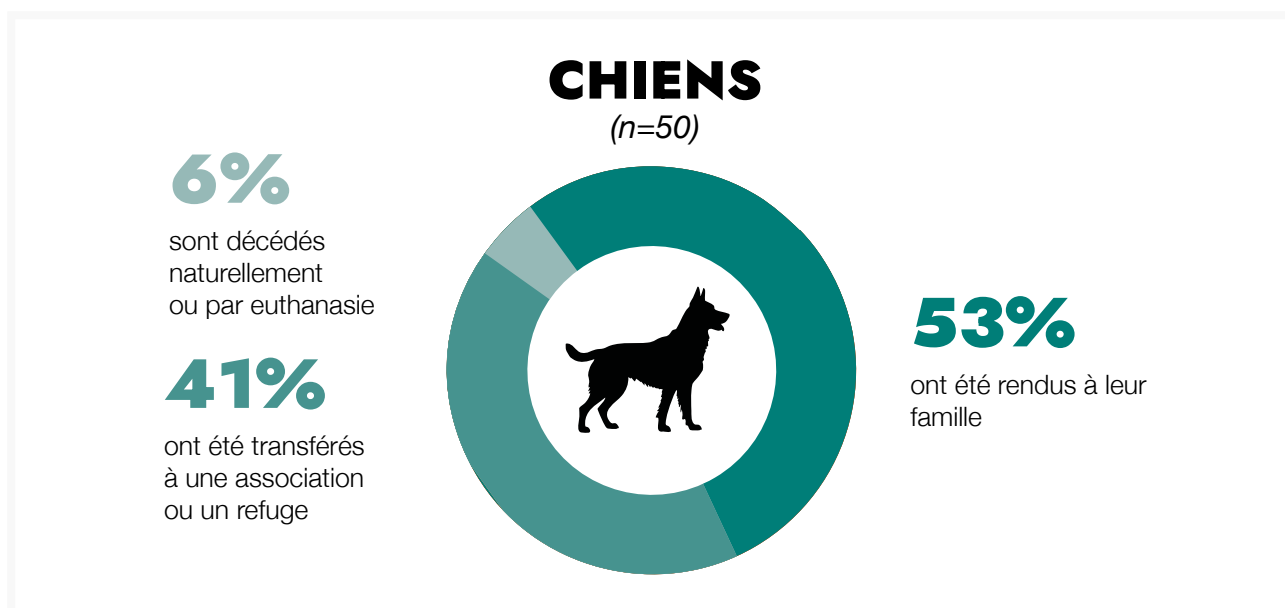
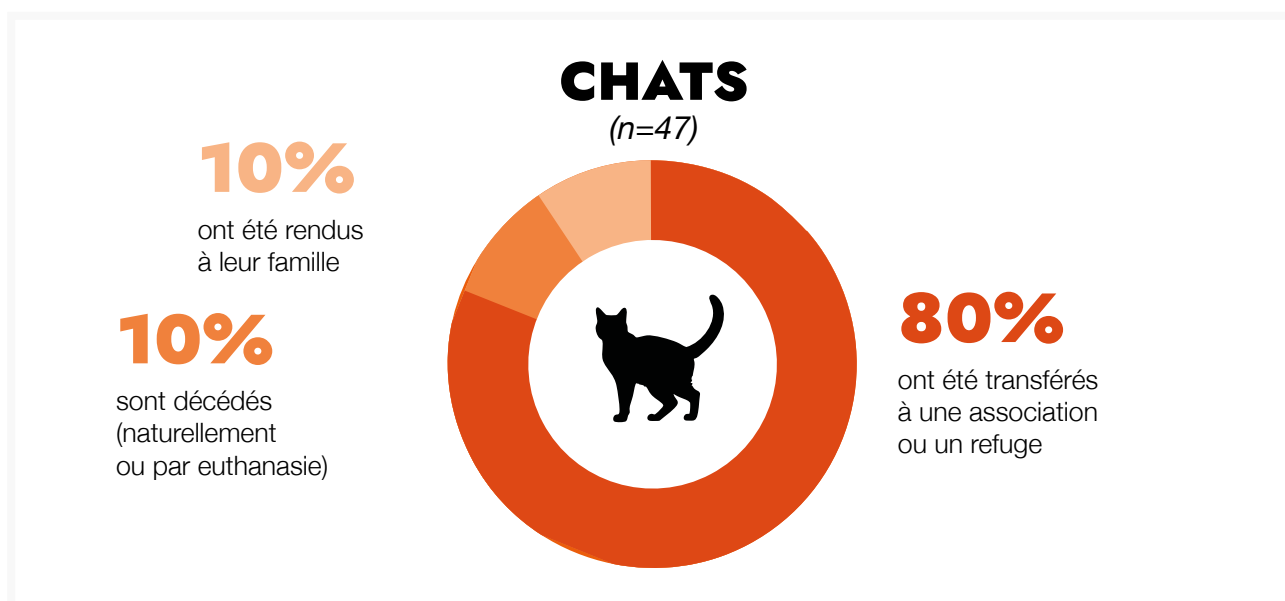
animal errant

La fourrière

Devenir des animaux en fourrière

Pour une grande partie des animaux abandonnés, la fourrière représente le début du processus de prise en charge (pour plus de précisions sur le rôle des fourrières, voir la première édition de l'étude, p. 26). C'est notamment très fréquemment le cas pour les chats (66 % des chats pris en charge par les refuges et associations proviennent de fourrières), mais aussi régulièrement pour les chiens (46 %).

Pour cette édition, nous avons souhaité en savoir davantage sur **le devenir des animaux pris en charge en fourrière**. D'après les réponses fournies, seuls 10 % des chats sont restitués à leur propriétaire, 80 % étant transférés à une association ou à un refuge. Enfin, pour 10 % des chats, la vie s'achève en fourrière, naturellement ou par euthanasie (y compris pour raison médicale). Les chiens sont plus nombreux (53 %) à retrouver leur propriétaire, mais 41 % sont tout de même transférés à un refuge ou à une association, tandis que 6 % perdent la vie en fourrière.



Ces résultats relatifs au devenir des animaux en fourrière doivent être interprétés avec prudence. D'une part, les réponses ne reflètent pas nécessairement la réalité nationale, notamment parce qu'une part importante des fourrières répondantes étaient gérées par des associations et/ou adossées à des refuges. Les résultats de notre enquête diffèrent sensiblement des données officielles publiées par la DGAL pour l'année 2016 (les plus récentes disponibles). Le rapport de la DGAL indiquait qu'en fourrière, 36 % des chats pris en charge étaient euthanasiés (dont 28 % pour raisons sanitaires et 8 % pour d'autres motifs), contre 7 % des chiens (4 % d'euthanasies sanitaires et 3 % pour d'autres motifs). Les réponses recueillies dans notre enquête font apparaître des proportions de décès ou d'euthanasies nettement inférieures chez les chats. Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences de type de structures répondantes ou encore par l'évolution des pratiques depuis 2016. Des données officielles actualisées seraient très utiles pour le déterminer.

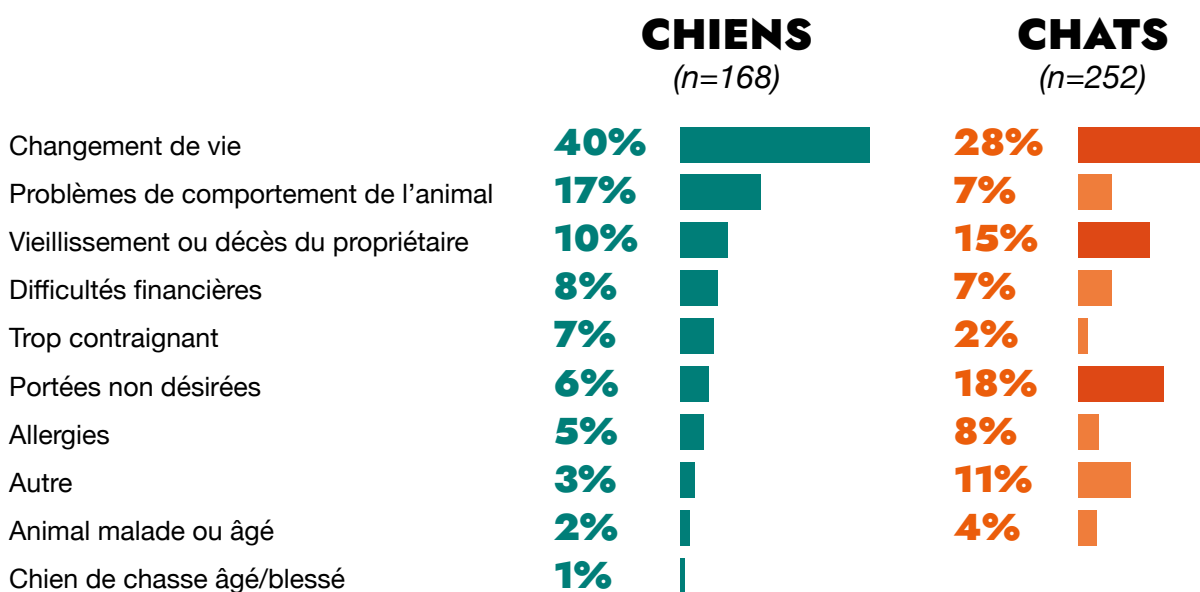
Identification

Les résultats confirment la part importante des animaux non identifiés parmi les prises en charge en fourrière : seuls 50 % des chiens et 22 % des chats arrivent identifiés – des chiffres cohérents avec les taux de restitution au propriétaire, qui sont particulièrement faibles pour les chats.

Durée de séjour

Probablement du fait de la saturation des refuges, le séjour moyen en fourrière des animaux des deux espèces est de 12 jours, dépassant le délai légal de huit jours francs. 24 % des fourrières ont déclaré des durées moyennes de séjour supérieures à 13 jours.

Motifs d'abandons directs



Concernant les motifs invoqués par les propriétaires lors d'abandons directs, les résultats diffèrent légèrement de ceux obtenus l'an dernier, probablement du fait des reformulations des questions. Néanmoins, les tendances lourdes se maintiennent : **les motifs d'abandon déclarés reflètent principalement des difficultés rencontrées par les propriétaires plutôt que des problèmes directement attribués à l'animal.**

Chez les chiens, **les motifs liés au propriétaire** incluent **des changements de situation personnelle (ruptures, perte d'emploi, etc.) ou familiale, le vieillissement ou le décès du propriétaire, des difficultés financières** ou encore des allergies. Les problèmes directement attribués au chien concernent principalement des troubles du **comportement**. Les témoignages pointent de mauvaises conditions d'acquisition puis d'éducation par les cédants.



« Les conditions dans lesquelles sont vendus et acquis les animaux me paraissent très préoccupantes. Nous voyons toujours plus de demandes d'abandons d'animaux à problèmes de comportement qui n'auraient pas dû atterrir dans ces familles en premier lieu. Beaucoup de méconnaissance qui mène à des situations de négligence, de maltraitance... »

Refuge SPA de Marennes (69)



« La situation des chiens est alarmante. Nous faisons face à une vague d'abandons «volontaires» de la part de propriétaires qui baissent les bras. Le constat est inquiétant : Manque flagrant d'éducation de base. Troubles du comportement sévères. [...] Ces traumatismes rendent les placements extrêmement longs et difficiles. Nous ne voulons pas simplement «vider les cages», nous voulons des adoptions responsables, mais la difficulté des profils actuels sature nos capacités de prise en charge. Nous lançons un appel à la prise de conscience. »

Aidons Nos Molosses, Heugleville-sur-Scie (76)

Chez les chats, les difficultés du propriétaire constituent également la première catégorie de motifs évoqués par les structures : changement de vie, vieillissement ou décès du propriétaire, allergies ou difficultés financières. Les problèmes directement attribués à l'animal restent minoritaires et concernent surtout des difficultés comportementales ou des problèmes de santé. Les portées non désirées occupent une place beaucoup plus importante que chez les chiens dans les motifs d'abandon rapportés par les structures.

Concernant les motifs liés au vieillissement du propriétaire, il sera intéressant d'observer, dans les années à venir, les effets du changement législatif imposant aux Ehpad, sous certaines conditions, d'accueillir les animaux de compagnie de leurs résidents⁴.

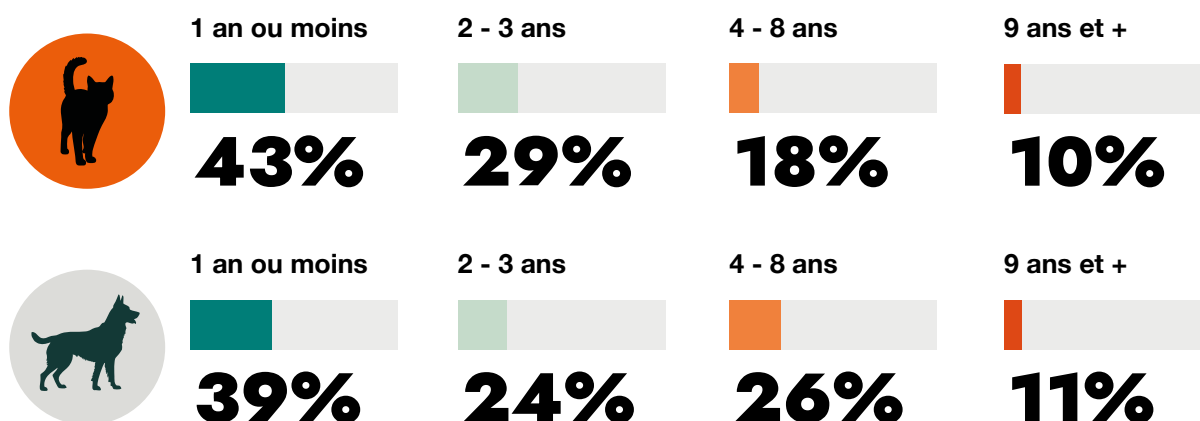
Il reste important de rappeler que ces déclarations de propriétaires rapportées par les structures doivent être interprétées avec précaution compte tenu du risque de dissimulation des vrais motifs.

Soulignons enfin l'importance des saisies judiciaires dans les prises en charge d'animaux : 9 % des chiens et 4 % des chats. Brièvement évoqué dans l'édition 2025, le contexte de ces saisies gagnera à être abordé dans une future étude.

Des séjours parfois très longs

Les animaux des deux espèces passent en moyenne six mois en refuge. Ces durées recouvrent des réalités très diverses en fonction des animaux.

Depuis combien de temps le plus ancien pensionnaire est-il en attente d'adoption ?
(Hors fourrière)



Une part importante des structures déclare héberger des animaux présents depuis plusieurs années. À la question sur la durée de séjour du plus ancien pensionnaire, 37 % des structures ont déclaré un chien, et 28 % un chat, présent depuis au moins quatre ans. Des chats et chiens ayant passé presque toute leur vie au refuge (au moins neuf ans) sont signalés par respectivement 10 et 11 % des structures. Ces résultats illustrent les difficultés de placement rencontrées pour certains profils d'animaux et montrent qu'au-delà de l'urgence des nouvelles prises en charge, les structures doivent aussi gérer sur le long terme des animaux durablement installés, parfois pendant plusieurs années.

Les raisons de ces très longs séjours devraient être creusées, mais les pensionnaires en attente d'adoption depuis plus d'un an ont probablement, pour la plupart, des besoins spécifiques en termes de soins ou d'éducation qui les rendent moins « attractifs » aux yeux des adoptants. Ces situations semblent d'autant plus difficiles à résoudre lorsque les structures font face à une baisse de fréquentation et à une raréfaction des adoptants potentiels.

4 - Arrêté du 3 mars 2025 relatif aux conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD prévu par l'article 26 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051286470>, 2025.

« De plus en plus d'animaux arrivent malades, non éduqués surtout pour les chiens donc avec un suivi éducatif avant de les mettre à l'adoption. [...] Depuis 2025 on a de moins en moins d'adoption (-40 % pour 2025) et depuis le début de l'année c'est une catastrophe, on ne voit absolument personne. »

Refuge Assistance et Secours aux Animaux, Châtelleraut (86)

L'adoption

L'issue est heureuse pour la quasi-totalité des animaux adoptés et leurs adoptants : seules 4 % des adoptions de chiens et 3 % des adoptions de chats se soldent par un retour au refuge.

Dans le cadre de vos activités refuge et familles d'accueil, combien d'adoptions se sont soldées par un retour ?

n=642 et 395



3%



4%

OUTRE-MERS : DES TENSIONS FORTES

Les données recueillies dans les DROM doivent être interprétées avec prudence en raison du faible nombre de répondants (15 structures, aucune en Guyane). Elles font néanmoins apparaître de **fortes tensions sur les capacités d'accueil sur tous ces territoires**. En **Guadeloupe** et en **Martinique**, les refus dépassent les prises en charge pour les deux espèces. À **La Réunion**, c'est aussi le cas pour les chats, et la pression est également très forte sur les chiens.

Les réponses, y compris à **Mayotte**, soulignent également l'importance des enjeux liés à **l'errance et à la stérilisation des chats** : les structures ultramarines répondantes dans déclarent avoir identifié, stérilisé et relâché 226 chats en moyenne, contre 73 dans l'ensemble de l'échantillon.

FOCUS : LES CHATS LIBRES

L'errance féline : enjeux, cadre réglementaire et solutions

Combien de chats errants ?

En France, la question des chats dits « libres » s'inscrit dans une problématique plus large : celle de l'errance féline. Un chat errant est un animal sans propriétaire identifié, vivant de manière autonome sur la voie publique ou sur des terrains privés⁵. Certains restent sociables, tandis que d'autres, dits harets ou féraux, retournent à un mode de vie sauvage.

Le phénomène est difficile à quantifier avec précision. Certaines estimations avancent jusqu'à 11 millions⁶ de chats errants sur le territoire, mais ce chiffre reste incertain en l'absence de recensement exhaustif. Cette population est en partie alimentée par les chats domestiques non stérilisés ayant accès à l'extérieur.

Les conséquences de l'errance féline

L'errance féline a des conséquences importantes, à la fois pour les animaux eux-mêmes et pour leur environnement. Les conditions de vie des chats errants sont particulièrement difficiles⁷. Ils sont exposés aux maladies, parasites, accidents, bagarres et aux actes de malveillance. Les chatons sont particulièrement vulnérables : 75 % d'entre eux ne survivraient pas au-delà de 6 mois⁸. Des modèles de population montrent également une mortalité très élevée liée à une reproduction non contrôlée⁹.

Sur le plan sanitaire, ces populations peuvent favoriser la circulation de certaines maladies (griffes du chat, toxoplasmose, parasites externes...), même si les risques varient selon les agents et les contextes.

5 - Cette définition que nous proposons est inspirée de L'article L211-27 du Code rural et de la Pêche maritime, qui évoque « les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune. » Pour la définition légale de la divagation, se référer à l'Article L211-23 : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

6 - Rapport relatif à la gestion des chats commandé par le Parlement en application de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, février 2025, ministère de l'Agriculture, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwj446HYmY6UAxV7UqQE-HaaPCVQQFnoECAwQAQ&url=https%3A%2F%2Fagriculture.gouv.fr%2Ftelecharger%2F147050&usg=AOvVaw2gESzKE78MLSLP-yssSI3w&opi=89978449>.

7 - « Il faut laisser les chats errants vivre leur vie, VRAI ou FAUX ? » (op. cit.)

8 - Nutter et al., Reproductive capacity of free-roaming domestic cats and kitten survival rate, *Journal of the American Veterinary Medical Association*, 2004, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15552315/>.

9 - John D. Boone et al, "A Long-Term Lens: Cumulative Impacts of Free-Roaming Cat Management Strategy and Intensity on Preventable Cat Mortalities", 2019, <https://www.frontiersin.org/journals/veterinary-science/articles/10.3389/fvets.2019.00238/full>

L'errance engendre aussi des nuisances pour les riverains : bruits, odeurs, déjections, ou présence de cadavres. Elle contribue par ailleurs à une pression accrue sur la faune sauvage (oiseaux, petits mammifères, reptiles) et peut menacer les populations de chats forestiers via l'hybridation ou la transmission de maladies¹⁰.

Enfin, malgré une mortalité importante, les populations continuent de croître. Des travaux suggèrent une augmentation annuelle pouvant atteindre 5 à 10 % en milieu rural et jusqu'à 20 % en milieu urbain¹¹, selon les conditions locales.

La responsabilité des collectivités

En droit français, la gestion des animaux en divagation relève de la responsabilité du maire (Code rural et de la pêche maritime, article L. 211-22). Les chats errants doivent être pris en charge par la fourrière municipale. À l'issue de la prise en charge par la fourrière, ils peuvent être placés à l'adoption via des associations. Alternativement, ils peuvent être capturés, stérilisés et identifiés avant d'être relâchés : on parle alors de « chats libres. »

Dans les faits, **le niveau de soutien apporté par les collectivités apparaît très variable selon les territoires**. Par conséquent, les associations de protection animale assurent souvent seules l'essentiel de la prise en charge de ces chats, malgré des ressources humaines et financières limitées.

L'importance de maîtriser la reproduction

Face à cette dynamique, **les stratégies combinant stérilisation intensive et adoption des chatons et des chats sociables sont les plus efficaces** pour stabiliser durablement les populations¹². Le dispositif des chats libres, lorsqu'il est bien encadré et soutenu par les collectivités, constitue aujourd'hui un levier central de régulation. Ces actions doivent s'accompagner d'une sensibilisation des publics sur l'importance de la stérilisation des chats de propriétaires.

10 - Chat domestique et biodiversité – Résultats, Société française pour l'étude et la protection des mammifères, consulté le 20 avril 2026, <https://www.chat-biodiversite.fr/les-resultats.html>

11 - P. S. Miller et al, « Simulating Free-Roaming Cat Population Management Options in Open Demographic Environments », PLOS ONE, 2014.

12 - Voir notamment : Levy, J.K.; Gale, D.W.; Gale, L.A. Evaluation of the effect of a long-term trap-neuter-return and adoption program on a free-roaming cat population. J. Am. Vet. Med. Assoc. 2003, 222, 42–46 https://avmajournals.avma.org/view/journals/javma/222/1/javma.2003.222.42.xml?tab_body=pdf, Gunther I, Hawlena H, Azriel L, Gibor D, Berke O, Klement E. « Reduction of free-roaming cat population requires high-intensity neutering in spatial contiguity to mitigate compensatory effects ». Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS). 2022 Apr 12;119(15) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35377788/>.

Analyse des résultats

Les structures

La quasi-totalité des structures prenant en charge des chats libres sont des associations. **En moyenne, elles stérilisent 73 chats par an.** Cette moyenne est tirée à la hausse par des structures particulièrement actives. La **médiane** s'établit à **36 chats par an** (sur 541 répondants).

La réalisation de leurs missions dépend, entre autres, de leur capacité à recruter des bénévoles, et nombre d'entre elles ont rapporté des difficultés dans ce domaine dans leurs témoignages.

Le cadre

Un peu moins de la moitié des structures opère dans le cadre d'une convention (hors convention de fourrière) avec la collectivité, assortie d'un financement qui couvre une partie de leur activité.

Sous quelle forme légale s'organise votre collaboration avec la collectivité ?

236 répondants

13%

Convention de fourrière

42%

Pas de convention formalisée



45%

Autre convention (hors fourrière)

Une grande partie des structures (42 %) agit hors de tout cadre formel avec les collectivités. Cette situation les rend particulièrement vulnérables sur les plans juridique et financier. De très nombreux témoignages font état d'un manque d'intérêt manifeste (ou perçu comme tel) des collectivités pour la maîtrise des populations félines. Plusieurs évoquent même des mairies hostiles, menaçant, par exemple, d'employer des méthodes létales pour éradiquer les chats errants, au mépris de la loi, ou détruisant les abris installés pour eux.

« Si nous devenons trop intrusifs la réponse en off est : « avec un fusil le problème sera vite réglé. »

Témoignage anonymisé (82)

A la précarité financière s'ajoute l'incertitude qui entoure chaque élection municipale.

« Avant, nous avions une subvention de la commune de 500 euros, des petites maisonnettes avaient été placées dans les endroits de nourrissage et une chatterie avait été faite pour mettre les chatons afin de les faire adopter et les chats et chattes stérilisés ou blessés avant de les remettre sur leur site. La commune participait à la stérilisation. L'équipe municipale suivante nous a supprimé la subvention, enlevé les maisonnettes et supprimé la chatterie. »

Témoignage anonymisé (64)

« Étant en campagne nous intervenons sur plusieurs sites, malheureusement une commune voisine refuse nos interventions et laisse les chats se reproduire. »

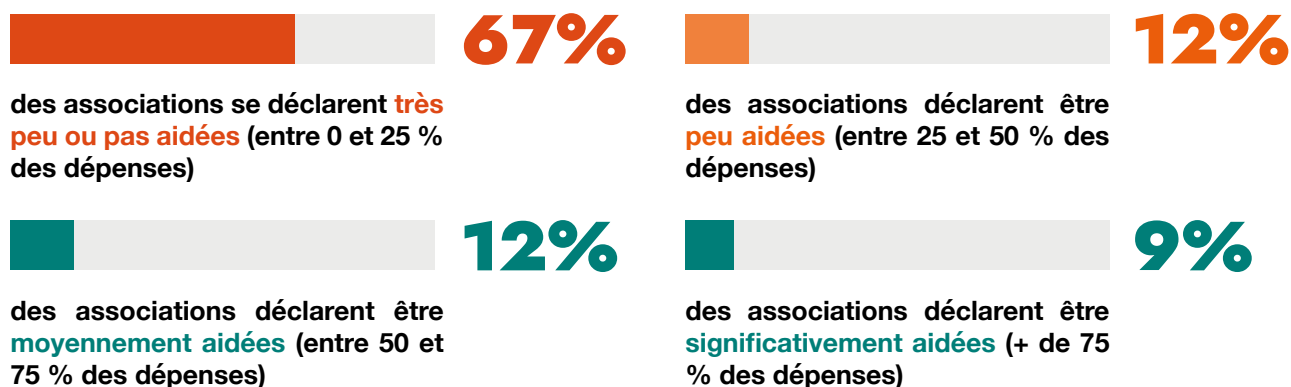
Témoignage anonymisé (83)

Seules 13 % des structures opèrent dans le cadre d'une convention de fourrière.

Le conventionnement avec une mairie est loin d'être toujours synonyme de ressources suffisantes allouées par celle-ci. **Seules 21 % des associations répondantes se disent moyennement ou significativement aidées financièrement** par la collectivité pour leurs actions de stérilisation.

Niveau d'aide par la collectivité* pour financer la stérilisation :

219 répondants





« Il arrive souvent des périodes où les caisses sont vides, dans ce cas c'est le président qui règle les factures vétérinaires et la stérilisation. Pour se faire il travaille en plus de son activité immobilière, la nuit, dans des hôtels ce qui nous a bien aidé cette année. »

Adopt1pet, Villeneuve-lès-Béziers (34)



« On n'a pas d'aides des communes pour payer les stérilisations, et on est obligé de trapper discrètement à l'abri des regards. »

Témoignage anonymisé (14)

Les raisons de ce manque de soutien gagneraient à être étudiées : elles peuvent inclure une indifférence réelle à l'égard de la prévention de l'errance animale. Mais **les difficultés économiques de certaines villes et communes** entrent vraisemblablement dans l'équation dans une partie des cas. Or, si la responsabilité est celle de la collectivité, les répercussions s'étendent au-delà : la gestion insuffisante de l'errance féline dans une commune peut saboter les efforts de la commune voisine, plus investie. Quant aux dommages environnementaux et sanitaires, leur portée peut largement dépasser l'échelle locale.

Par ailleurs, ces chiffres ne doivent pas masquer **l'engagement fort de certaines collectivités** : 9 % des répondants s'estiment significativement aidés, la collectivité finançant entre 75 et 100 % des stérilisations. Ces associations bien soutenues peuvent assurer une meilleure prise en charge des animaux, à l'exemple de celle-ci :



« Nous soignons tous les chats des rues quelle que soit leur pathologie, comme les nôtres, à partir du moment où ils peuvent vivre. Nous faisons amputer, brocher, énucléer, toutes autres opérations et soins et ce, quelle que soit la durée de convalescence. »

Chats Des Rues, Montreuil (93)

La capture

Avant d'être identifiés et stérilisés, les chats errants doivent être capturés. Le plus souvent, la capture est réalisée par les bénévoles ou salariés d'une association, mais aussi par des particuliers. Les agents municipaux interviennent de façon bien plus marginale dans ces opérations, probablement car ils ne sont pas suffisamment nombreux, formés ou sensibilisés.

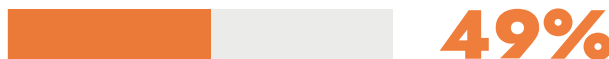
En général, qui prend en charge la capture des chats ?

236 répondants - plusieurs réponses possibles

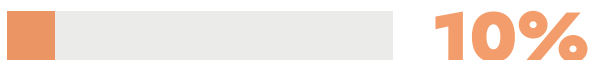
Bénévoles/salariés de votre structure



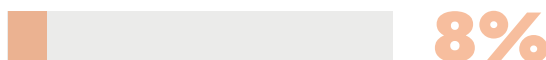
Particuliers (habitants de la commune)



Agents municipaux



Bénévoles/salariés d'autres structures



Techniquement, la capture est complexe. Elle repose généralement sur l'utilisation d'une cage spécialement conçue pour se refermer sur le chat une fois celui-ci rentré, généralement attiré avec un appât. Cela suppose, d'une part, que l'animal se trouve à proximité de la cage. Or, il peut arriver que le chat signalé par un habitant ou repéré par un bénévole ne soit plus sur place au moment de l'installation du dispositif. L'animal peut également se trouver sur une propriété privée ou difficile d'accès. En outre, le chat peut s'avérer méfiant et refuser de rentrer dans la cage. Par conséquent, **le processus de capture peut s'étendre sur plusieurs heures, voire nécessiter plusieurs tentatives**. Dans les témoignages recueillis, les acteurs pointent le manque de ressources humaines pour réaliser le trappage comme l'une des principales difficultés.

« Il nous manque des bénévoles de «terrain» pour capturer les chats errants, faire les visites vétérinaires etc. »

Felix Felis Animaux sans Maîtres, Menton (06)

« Les chats à trapper ne manquent pas [...] La moyenne d'âge dans l'association est élevée et les personnes ne peuvent plus trapper autant qu'avant. »

École du chat d'Évreux (27)

Les procédures vétérinaires

La capture doit également s'enchaîner avec la stérilisation, en particulier lorsque les associations n'ont pas de lieu dédié pour accueillir l'animal. Cette synchronisation peut être empêchée : les vétérinaires n'ont parfois pas de disponibilités avant plusieurs jours. Par ailleurs, le coût des actes vétérinaires (dont l'identification et la stérilisation) s'avère bien souvent prohibitif pour les associations dont les moyens aléatoires reposent sur la générosité du public.



« Les campagnes de stérilisation sont difficiles à organiser en raison du manque de vétérinaires disposés à y participer et des contraintes d'horaires des vétérinaires disponibles. »

Pawprint Association, Eymet (24)



« C'est souvent le tarif qui nous pose problème et nous devons jongler avec l'emploi du temps des vétérinaires, sachant qu'en saison nous ne sommes pas la seule association à demander des stérilisations. »

Les chatons des bords de Drôme, Die (26)

Plusieurs témoignages évoquent une forte hausse de ces coûts par rapport à une situation antérieure plus favorable¹³. Ce facteur constitue un obstacle majeur à la stérilisation. En outre, l'état de santé dégradé des animaux à leur arrivée impose souvent des soins, et donc des dépenses vétérinaires supplémentaires.



« Les chats errants sont trouvés dans des états catastrophiques qui génèrent des frais vétérinaires importants alors que les tarifs sont exponentiels ! »

Refuge Du Cappa, Hectomare (27)

13 - Les frais vétérinaires auraient augmenté de 5% en un an et de 20 % en 10 ans, selon des propos du Syndicat des vétérinaires rapportés par RTL en janvier 2026. « Avec leurs animaux, les gens sont exposés au coût réel de la santé » : pourquoi les frais de vétérinaire augmentent-ils ? », RTL, 26 janvier 2026, <https://www.rtl.fr/actu/economie-consommation/avec-leurs-animaux-les-gens-sont-exposes>

Le profil et l'état de santé des chats

S'agissant du profil des animaux, la plupart des témoignages évoquent les chatons, qui naissent généralement au printemps ou en été (voir l'édition 2025 de l'étude), même si le réchauffement climatique rend les naissances moins rares pendant les saisons froides.

Dans leurs témoignages, les associations évoquent des animaux en mauvais état de santé ou fragiles : chatons non sevrés, animaux blessés ou malades.



« De plus en plus d'abandons sauvages, dans des poubelles, déchetteries, cartons. [...] Les particuliers ne souhaitent pas payer pour un abandon et lâchent l'animal dans la nature ou pire dans une poubelle. Beaucoup d'abandons de chats blessés également. »

Sos Mistigris, Condat-sur-Vienne (87)



« Sur l'année 2025, nous avons rencontré beaucoup plus de demandes de prises en charge, de chats errants dans des états catastrophiques (beaucoup de typhus, calicivirus...) et de chats abandonnés dans les rues ou dans les poubelles pour les chatons. Nous avons dû en refuser des dizaines par semaine sur la période des chatons et estivale. »

Association Le Chat'pitre, Marseille (13)



« Beaucoup de chats errants, non stérilisés, des chats blessés ou malades, parfois il est trop tard. Des chatons non sevrés et sans maman. »

Coeur de chat Marly (59)

Si une partie des animaux sont nés dans la rue, d'autres ont probablement été victimes d'abandons sauvages, à en juger par leur sociabilité.

« Nous rencontrons notamment des chats craintifs, probablement nés à l'extérieur, non stérilisés et non identifiés. Toutefois, nous constatons également une proportion significative de chats sociables, eux aussi non identifiés et non stérilisés, qui semblent avoir été laissés sur place, possiblement à la suite de déménagements. Aujourd'hui, on a sauvé de justesse des chatons laissés dans un sac en pleine forêt. »

Association la Petite Tribu, Montlignon (95)

L'identification

Dans la majorité des cas, les chats libres sont identifiés au nom de l'association ayant assuré leur prise en charge. Plus rarement, les collectivités en assument la responsabilité juridique.

Dans le cadre d'une campagne, à quel nom les chats sont-ils majoritairement identifiés et enregistrés sur ICAD ?

n=236

9%

Les chats ne sont pas identifiés (on ne leur attribue pas de numéro ICAD)

19%

Collectivités



72%

Association

« Les mairies [...] ne veulent pas non plus que les chats errants de leur commune soient identifiés à leur nom, alors que c'est ce qui devrait être fait. »

Témoignage anonymisé (78)

Par ailleurs, près de **10 % des associations renoncent à identifier** les chats stérilisés par manque de moyens. Dans leurs témoignages, plusieurs font part de ce dilemme : identifier, nourrir ou stériliser ?



« Vu le manque de moyens nous stérilisons seulement mais nous nourrissons les chats tous les jours. »

Témoignage anonymisé (93)



« Les mairies peuvent refuser de subventionner une association à cause de l'identification. Les 45 euros de la puce, elles préfèrent qu'on les utilise pour la castration. Elles ne veulent pas non plus de l'identification à leur nom car cela engagerait leur responsabilité. »

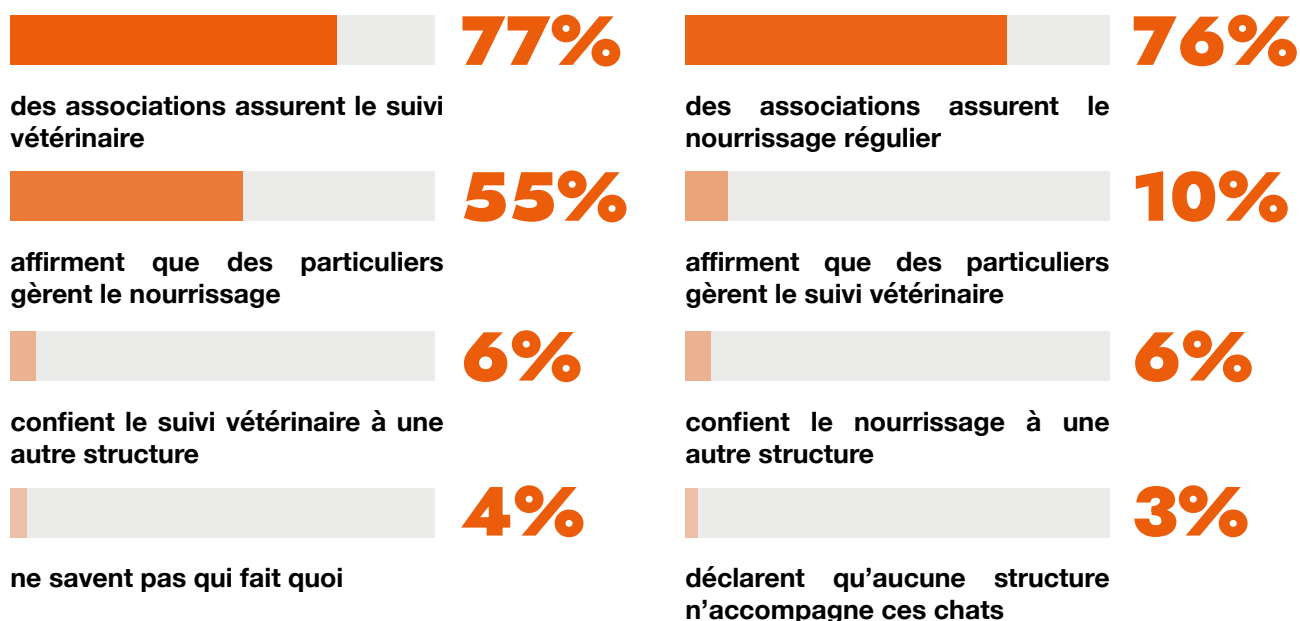
Témoignage anonymisé (33)

Le suivi des chats libres

Dans une très grande majorité de cas, **les animaux pris en charge bénéficient ensuite d'un nourrissage régulier, souvent en cogestion - aussi bien par les associations elles-mêmes que par les particuliers.** Le suivi vétérinaire est essentiellement assuré par les associations qui ont pris en charge l'animal pour la stérilisation, avec, parfois, un soutien des particuliers. Dans 7 % des cas, aucun suivi n'est assuré, ou pas de façon certaine.

Outre l'identification et la stérilisation :

n=539



« Les animaux stérilisés et identifiés sont remis sur leur lieu de vie dans la mesure où il n'y a aucun danger pour eux, et entretenus par nous-mêmes, avec points de nourrissage et abris. Tout est mis en œuvre pour qu'ils mènent leur vie de chats sauvages tranquillement. »

Association les Copains Félines, Roquemaure (30)

« Des bénévoles assurent quotidiennement le nourrissage et soins d'une centaine de chats répartis sur quatre sites. »

Les Chats Libres de Haguenau, Haguenau (67)

Enfin, il est important de souligner **qu'une part significative (environ 85 %) des associations « chats libres » répondantes travaille aussi avec des familles d'accueil ou des refuges**, ce qui leur permet de placer les chatons (une fois sevrés) ou les adultes sociables à l'adoption – sous réserve, bien sûr, d'avoir suffisamment de familles d'accueil disponibles.

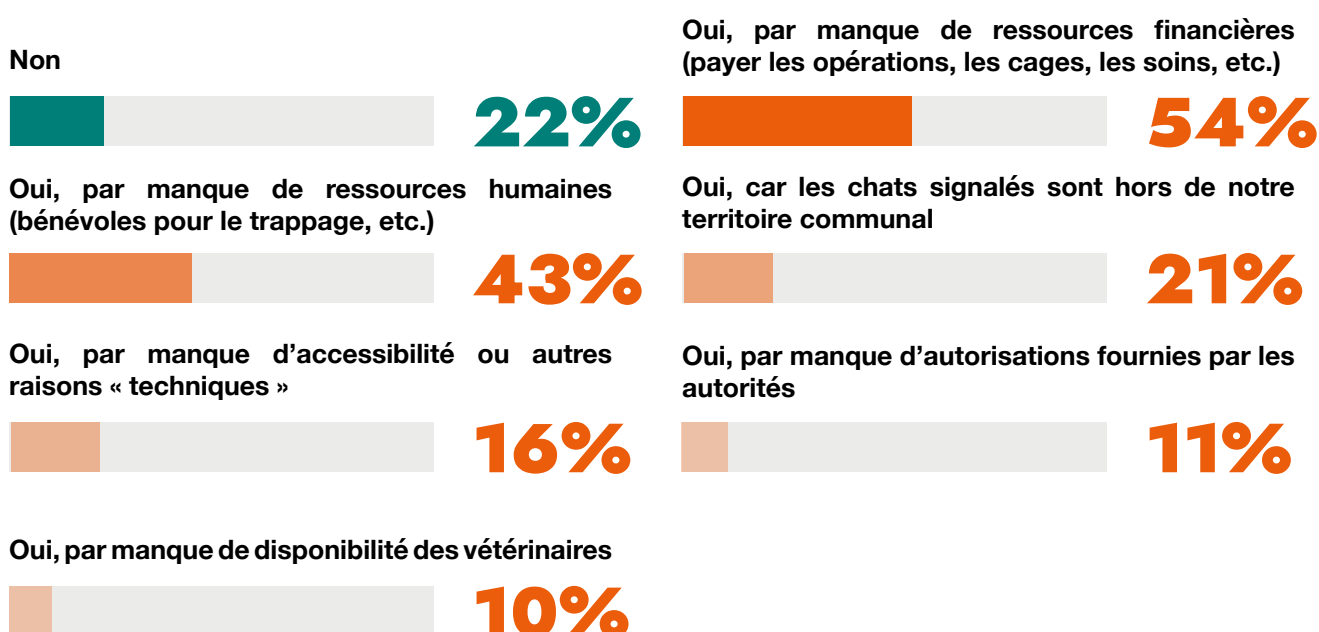
Une mission (presque) impossible

L'ensemble des données et des témoignages recueillis montre une situation générale très difficile.

78 % des associations ont dû renoncer à stériliser des chats au cours de l'année, principalement par manque de moyens financiers, de bénévoles ou de salariés, mais aussi par impossibilité d'opérer sur les communes voisines, absence d'autorisation municipale et indisponibilité des vétérinaires. Une grande partie de ces facteurs de renonciation pourraient être corrigés par des politiques publiques à la hauteur des enjeux.

Devez-vous, plusieurs fois par an, renoncer à trapper et stériliser des chats ?

n=539 - plusieurs réponses possibles



Ces chiffres sont uniquement ceux de la renonciation. Le chiffre de la précarité est probablement supérieur. Presque aucune association n'a livré de témoignage évoquant des conditions confortables.

« J'ai 72 ans et je suis fatigué de toute cette souffrance que je vois chaque jour. Les chats mal traités, tués au fusil, empoisonnés, mais aussi des chats torturés. [...] Malgré mes appels pour m'aider 1 fois par semaine dans les trappages, personne. J'ai peur... si demain j'avais un accident qui m'empêche de continuer, tout ce que j'ai fait (refuge y compris par mes soins), tout s'écroule. »

Société des amis des chats de Draguignan (83)



« À l'origine, notre structure est une association canine. Pourtant, face à l'invasion de chats errants dans notre secteur, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'intervenir. Malheureusement, la réalité est amère. Nous gérons tout, seuls. Aucune aide de la mairie malgré l'ampleur de la tâche. Frais de nourrissage entièrement à notre charge. Factures vétérinaires (stérilisations, soins) que nous devons assumer sans soutien financier. Nous nous sentons totalement délaissés face à une mission de service public que nous accomplissons bénévolement. »

Témoignage anonymisé (76)



« Nous ne savons pas si nous allons pouvoir continuer longtemps nos actions vu le manque de bénévoles. »

Association Foxy Cat Land, Châtenay-Malabry (92)



UN EXEMPLE EUROPÉEN : LA GESTION DES CHATS ERRANTS EN ESPAGNE

Par Jaume Fatjo, Directeur de la Chaire Fondation Affinity (Université Autonome de Barcelone).

En Espagne, la gestion des colonies de chats errants était traditionnellement décentralisée. Bien avant l'adoption de la Loi sur le bien-être animal, plusieurs communautés autonomes et municipalités avaient déjà mis en place des programmes de Capturer–Stériliser–Relâcher (CSR), souvent en collaboration avec des organisations de protection animale et des bénévoles chargés du suivi des colonies. Par conséquent, les pratiques de gestion des colonies étaient déjà bien établies dans certaines régions du pays. Cependant, il n'existait pas de cadre réglementaire national et les approches variaient considérablement d'une région à l'autre.

Cette situation a changé avec la Loi sur le bien-être animal (Loi 7/2023). Pour la première fois, l'Espagne s'est dotée d'un cadre juridique commun pour la gestion des colonies de chats communautaires. La loi distingue les chats de propriétaire, les chats communautaires vivant dans des colonies gérées et les chats abandonnés ou perdus. Chaque catégorie est soumise à des dispositions juridiques spécifiques. Les chats communautaires sont reconnus comme une catégorie juridique distincte de chats vivant en liberté et sont gérés séparément des chats abandonnés ou perdus.

La mise en œuvre reste inégale. **La loi n'a pas encore été pleinement déployée** et son application pratique varie toujours selon les régions et les municipalités. Néanmoins, elle établit la CSR comme stratégie centrale de gestion des populations et confie aux autorités locales la responsabilité de la gestion des colonies. Les municipalités sont tenues de développer des programmes comprenant le recensement des populations, la stérilisation, l'identification, les soins vétérinaires de base, le suivi et la prévention des conflits.

Dans ce nouveau cadre, **les chats communautaires relèvent de la responsabilité de la municipalité chargée de la gestion de la colonie.** Contrairement aux chats abandonnés, ils ne sont pas destinés à être retirés définitivement de leur environnement. Après une intervention vétérinaire, ils sont généralement remis dans leur colonie d'origine. Leur placement en refuge est limité à des situations justifiées et temporaires. De même, le retrait systématique ou l'euthanasie comme méthode de contrôle des populations ne sont plus autorisés.

La législation établit également un lien clair entre l'existence de nombreuses colonies de chats errants, l'abandon des animaux de compagnie et la reproduction non contrôlée. La gestion des colonies ne constitue donc qu'un élément d'une stratégie plus large qui comprend également la promotion de la détention responsable, de l'identification et de la stérilisation. L'objectif n'est pas de préserver les colonies indéfiniment. Il est plutôt d'en réduire progressivement la taille grâce à des méthodes non létales de contrôle des populations.

Dans le même temps, **la gestion des chats communautaires demeure un sujet controversé en Espagne**. Les organisations de protection animale considèrent généralement la CSR comme l'approche la plus respectueuse du bien-être animal actuellement disponible. Les organisations de conservation de la faune sauvage, en revanche, ont exprimé des inquiétudes quant à l'impact potentiel des chats errants sur la faune sauvage. Le débat est particulièrement visible dans les écosystèmes insulaires, comme les îles Canaries, où des espèces vulnérables se trouvent souvent au cœur des enjeux de conservation. Ces préoccupations se reflètent dans la loi elle-même, qui autorise le déplacement de colonies dans certaines circonstances lorsque leur présence représente un risque important pour la faune protégée, les objectifs de conservation de la biodiversité ou la sécurité publique.

À l'échelle européenne, les chats errants (qu'ils soient libres, communautaires ou simplement livrés à eux-mêmes) sont exclus du champ d'application du Règlement européen sur le bien-être des chats et des chiens et leur traçabilité, adopté en 2026. Leur gestion relève donc de la responsabilité des États membres.

Merci aux associations ayant répondu à l'enquête :

(la liste ci-dessous ne comprend que les associations ayant accepté d'être mentionnées).

Chats Libres Villelonguets, Guadeloupe Animaux, Association Pirate, Les Amis Des Chats, Les Moustikat's, Association Chats Des Rues, Régul'Matous, Association La Chatriere, Ecole Du Chat De Valence, Chats Sans Toi, Ecole Du Chat Libre Mers Les Bains, L'Arche De Pouchka, Les Chats Libres De La Leze, L'Arche De Villemomble, Sosmistigris87, Association Aide Aux Chats Mayotte, Les Chats Libres Des 3 Vallées, L'Arche De Ploum, Association L'Abri, Association Les Petits Félin De Corse, Chat L'Heureux 62, Aace, Chiens Chats Et Cie, Association Caats, C Comme Chat, 4 Pattes En Détresse Du Haut Beaujolais, La Patte De L'Espoir, Coeur De Minou, Aux Félin Heureux, L'Ecole Du Chat Libre Diois, Les Chats Libres Vaudais, Comité Terre Animaux Protection, Spa Luynes, Chats Autonomes Tatoués Stérilisés, Ladi Les Amis D Ilou, la Spa, Refuge De Millau, Spa De Salon Et Sa Région, Le Clan Des Moustaches, École Du Chat Du Boulonnais, Les Pattounes Du Coeur - 34, Centre De Protection Des Animaux, Patte Secours, Instinct Félin, Animatou 74, Ecole Du Chat D'Évreux, Chats De L'Ombre, Un Reve Un Cheval Une Famille, Association Nouvelle Vie Nouveau Départ, Association Les Fées Animo, Assistance Aux Animaux Alsace, Aux Chats Qui Sourient, Les Restos Du Chat, Domaine Du Pont Pyrimont, Animaux En Péril, S.P.A. Déodatienne, Chats Libres De Calleville, Ani Mots Espoir, Ara (Association Respect Animaux), Les Chats Vauverdois, Resilience, Ethique Et Respect Animal, Sos Matous De Chanteloup, Felins Vagabonds, Les Chats De Saint Céré, Les Chats Libres D'Estagel, Chadoux, Les Intrappables, Nos Amis Les Poilus À Quatre Pattes, Association Les Petits Oublies, Les Clo Chats De Barbizon, Anidôme 63, Opla : On Peut Les Aider, Des Cœurs À Sauver, Association Félin Baroudeurs Indépendants, Collectif Chats Libres Citoyens De Saint-Priest, Apahc, Adopt1pet, Eden Cat's, Les Chats De Kiara, Nos Voix Serons Les Leurs, Association Le Refuge Des Mille Pattes, Association Les Chats D'Oc, Lady Cat Association, Une Patte Vers Lavenir, Les Croquettes Du Coeur, Chat Va Bien D'Auray, Association Les Copains Félin, Les Chatons Des Bords De Drôme, Association Le Chat Signois, L'École Du Chat De Fourges, Amis Dignois Des Animaux, Pawprint Association, la Spa Chameyrat, Les Chats Du Cœur, Association Lea, Les Amis Chats De Mer, Les Chats Perchés De Mirmande, Les Amis D'Arthur Et De Félix, Refuge Aix En Othe, Maison Spa De Niort, Apahc, Association Au Petit Bonheur De Nos Oubliés, Association Les Chats Libres De Rians, Une Patte Dans La Main, Association Phoenix, Société Des Amis Des Chats De Draguignan, Les Mistigris Sans Toits, Sos Chiens Et Chats 14160, Spa De Morez, Les Pattounes De Claye-Souilly, Pauline, Association Arche De Noé, Les Chats De Vinon, Association 9 Vies, Les Patounes De Bezons, Adoption Féline Estuaire, Des Crins Et Des Liens, Les Chats De Serge, Association Les Amis De Mathurin, Sauvetage Et Chats En Détresse, Association Noname, Le Chat Libre De Viviers, Allaure Chat, Association Anim Aubais Protect, Patounes De Chats, Chat Perlipopete, Felix Felis Animaux Sans Maitres, Sos Chats Des Rues, Association Les Chats Trappés, Les Ronrons Médocains, Protection Animale Maximoise Pam, Paroles De Chats, Refuge la Spa De Château D'Olonne, Le Bouquet De Poils, Deli'Cat, Les Chamis De Mamie, Les Animaux Putangeois, Marlychats Sans Toit, Association Côte & Félin, L'Arche De Noé 51, Asclaf, Lou-Pilou, Spa Du Cher, Trois P'tits Chats, Les Chats Libres Le Bosc, Fé Lin C Âlin, Association Papattes Et Compagnie 33, Association Au Pré Des Chats, Arche De Roger, Amour De Nos 4 Pattes, Super Matous, Apar, Comité De Défense Des Chats Libres Des Cantons De Nangis Et Mormant, Les Chats Libres De Haguenau, Save Me 41-18-45, L'Oasis Du Phénix, Association De Protection Des Animaux De Saint-Gilles (Apasg), Pattes Pas Trouille, Association Refuge, Humanité Pattes, La Petite Arche, Association Les Petites Pattes D'Agnès Feraud, Les Cathychats, Felis_Canis Association, Association Les Moustaches De Roméo, Contrôle Et Protection Des

Chats Andréens, Les Tas De Poils De Maire-Galante, Association Coeur Et Toits Pour Chats 77, Chatperlipopette Bourbourg, Nos Amis Les Chats Des Rues, Amis Chats Du Piémont Vosgien, Association Foxy Cat Land, Sos Chats Et Compagnie, Morée, Règne Animal, Nuage 85390, Aidons Nos Molosses, Love & Pattounes, Charlène Et Ses Amis, L'Arche De Ringo, Spa Saverne, Association, Refuge Cœur D'Armor, Griffes D'Or, 4 Pattes Plus Un Toit, L'Arche D'Helios, Chatmarlow, Association Les Chats Sans Foyer D'Ambérieu-En-Bugey, O Look Toutou, Chats Noirs Et Compagnie, Amis 4 Pattes, Association Des Chats Port Saint Louisiens, Les P'Tits Chats De L'Espoir, Ver Luisant, Arche Du Val De Sambre, Les 4 Pattes Du Pays De Liffré, Sauve Qui Pattes 57, Association La Petite Tribu, Les Ch'Amis Gessiens, Pas De Chat Sans Toit, Plouhinec, L'Arche À Chats, Les Pachats Monsois, Association Le Chat'pitre, Aristo'Cats 74, Alliance Animale 34, Chats Des Rues 63, Association Naé-Nutti, Des Animaux Dans Ma Vie, Association Animoureux, Aux Bonheurs Des Aristochats, Félin'Possible 76, Association 3 Pattes, L'Arche Ornaise, Ch'Adopte-Moi, Maison Spa De Bordeaux, Ailes De La Pa, Association Pour La Sauvegarde Des Animaux Abandonnés Et Perdus, Cappa Refuge, Association Chow Au Coeur, Felin Possible, Sos Adoption 34, Société Bolbécaise De Protection Des Animaux, Spa65 Azereix, Spa De La Région Creusotine, Société Protectrice Des Animaux Du 47, Sos Animaux 78, Terre De Boxer, Association Ch'Tatrap, Association Capucine, Spa De La Réunion, Refuge Municipal De Vierzon, Pil'Ou Pattes, Family Wanted, Asela, Espoir Félin, Le Refuge De Yeick&Boss, Association Les Amis De Thor, Coeur À Quatre Pattes, Amdac Martinique, Spa Briancon, I Love My Dog, Les Pattounes Des Iles, Terratao, Alliance Animale 34, Ajaccio, Association D'Aide Des Chiens De Berger, Fourrière Intercommunale Du Lauragais, Association Canine Sisteronaise, Spa De Chagny, Secours Animaux Guadeloupe, Les Truffes Du Soleil, Un Espoir Pour Les Sans Voix, Pervenche, Appel Des Levriers, Coeur De Chat, Les Pachas, Ani Mots Espoir, Association Babymum, Refuge Sam, Association Liberté Animale, Refuge/Asso Sos Caline, Assistance Et Secours Aux Animauxm, Refuge Du Papillon Guadeloupe, Spa Orgeval, Internet Et Ses Amis, la Spa Refuge De Marennes, Spa De Brugheas, Vallerargues, Association Breizh'Truffes, Perpignan, Refuge Le Garric, Refuge la Spa Plaisir, Voillecomte, Spa De Beaurepaire En Bresse, Hermeray, la Spa Refuge De Nantes Bouguenais, Refuge Spa Aix En Provence Chiens En Liberte, Chamarande, Refuge Le Moulin D'En Haut Chilleurs Aux Bois, Spa Inzinzac, Refuge Fourrière Montlucon, Le Sanctuaire Des Anges Pleureurs, Sisu Dog, Redon, Cluses, Spa Quimper, Spa Refuge De Flayosc, Pornic, Spa De Laon « Les Pres De Longuevalle», Les Chats De Stella. Protection Gireau, La Maison Des Animaux, Animaux Assistance Europe, Passerelles Vers L'Emploi, Aspag Gigi, Refuge Les Amis Des Bêtes Du Soissonnais, Spa De L'Indre, Refuge De L'Aspad, Solidarité Bearded, A.P.A.V.H, Akeuil'Moi, Refuge De Besançon/Chalezeule, Forêt D'Émeraude, Chenil De La Prise Des Viviers, Ecole Du Chat De Moselle, Chenil Des Lavandes, Les Amours De Lu-Ti, La Survivance Animale, L'Arche De Prunelle, Quatre Pattes Détresse, Kit Cat - Protection Animale 94, Fourrière Animale Les Templiers D'Hadès, Association Les Chatons Du Coeur, Hopy Protection Animale, Association Sauvetage Embe, Popy, Last Chance 2, 1 Cœur À La Maison, La Maison Xanadu, Le Long Chant D'Anouk, Au Bib De Plume, Coeur Sur Pattes, Les Enfants De Cayenne, Chat Matou L'Aire, Félin Pour L'Autre 50, Le Gîte Aux Animaux, Au Coeur Des Chats 62, Nursy Kitten, Les Chats Libres Du Jardin De Silan, Carry Sos Animaux, Bibouchat.

Et bien d'autres.

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête laissent peu de doute quant à l'ampleur des défis auxquels sont confrontées les associations de protection animale recueillant des animaux de compagnie abandonnés, errants ou maltraités : manque de moyens pour soigner ou stériliser ; manque de places ou de bras pour la prise en charge initiale ; manque de candidats pour l'adoption, en particulier lorsque les animaux sont abimés par la vie ; manque de soutien des pouvoirs publics, notamment des mairies.

Les nombreux témoignages spontanés nous montrent, en outre, les répercussions très lourdes de ces difficultés sur les personnes qui œuvrent dans ces associations. L'épuisement, la culpabilité, le sentiment d'impuissance ou d'abandon ressortent fortement. La demande de prise en charge dépasse l'offre que ces associations peuvent fournir, de façon chronique et sans amélioration perceptible.

Nouveau sujet abordé dans cette édition, la stérilisation des chats errants remis sur site, que l'on pourrait penser beaucoup plus simple car la prise en charge est moins longue, se heurte également à des obstacles d'ordre financier et au manque de ressources humaines pour capturer et accueillir le temps des soins. Par conséquent, la stérilisation est menée de façon incomplète, au risque de voir augmenter à nouveau les populations.

Cette situation n'est pas une fatalité, mais elle ne pourra évoluer sans une mobilisation collective durable : responsabilisation des vendeurs et des propriétaires, soutien des pouvoirs publics, politiques de stérilisation plus ambitieuses et coopération renforcée entre associations, vétérinaires, collectivités et services de l'État.

Coordination :

Anne Souin, la SPA, Isabel Buil, Fondation Affinity

Rédaction :

Anne Souin

Rédaction focus Espagne :

Jaume Fatjó, Chaire Affinity Foundation Animals and Health,
Université autonome de Barcelone

Conduite de l'enquête et traitement quantitatif des données :

institut CirilGROUP

Révisé par des experts de la **SPA** et **Jaume Fatjó**

